



**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC
POUR LE DEPLOIEMENT ET L'EXPLOITATION
ECONOMIQUE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR
VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES**

REPONSES AUX QUESTIONS POSÉES LORS DE LA PHASE DE PUBLICATION

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

JEUDI 31 AOUT 2023 – 21 HEURES 00 MINUTE 59 SECONDES

Question n° 1 :

Quelle est la liste des fonctionnalités de la supervision choisie par le SIEEEN? Quel est le périmètre de mission de la supervision du SIEEEN ? En quoi consiste la supervision des chargeurs par le SIEEEN ?

Réponse n° 1 :

Voici le détail des activités réalisées dans le cadre du marché actuel :

- i. exploitation supervision ;
- ii. exploitation de la gestion de la monétique (avec ou sans TPE) ;
- iii. maintenance préventive ;
- iv. maintenance courante et opérations d'urgence.

Toutes ces activités sont incluses dans le marché passé entre CITEOS et les syndicats d'énergies de la Bourgogne Franche Comté. La supervision 24/7 est réalisée par Freshmile et la maintenance par l'Entreprise Electrique. Avant toute intervention sur une borne, un devis est envoyé par CITEOS au SIEEEN pour validation avant intervention (cette partie sera donc à la charge du candidat).

Ces informations sont données à titre indicatif. L'objectif de l'AMI est d'obtenir la meilleure proposition.

Question n° 2 :

Le nombre de places de la station est-il limité ?

Réponse n° 2 :

Le nombre de places de la station n'est pas limité.

Question n° 3 :

L'électricité pour l'approvisionnement des stations doit-elle répondre à certaines exigences ?

Réponse n° 3 :

L'électricité pour l'approvisionnement des stations ne doit répondre à aucune exigence.

Question n° 4 :

Des exigences particulières sont-elles demandées à l'acteur privé pour l'identité visuelle du service de recharge

Réponse n° 4 :

Le logo du SIEEEN ainsi que le site devra apparaître, pour la consultation des tarifs. En effet, Il est souhaité que la mise à disposition des bornes de recharge publiques sur la Bourgogne Franche-Comté soit cohérente:

- Tarification unique avec le SIEEEN / kWh (0.4€ pour les 22kV, 0.5€ pour les 50kV et 0.6€ pour les 100kV). Elle devra évoluer en même temps que la tarification du SIEEEN (si amenée à changer). Tous les tarifs de notre groupement sont disponibles ici: <https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/#Tarifs>
- Intégration dans le réseau Freshmile (groupement Bourgogne Franche Comté)

Question n° 5 :

Qu'est-ce que signifie exactement « le soumissionnaire retenu fera de l'exploitation économique »? De quoi l'opérateur retenu est-il responsable exactement ?

Réponse n° 5 :

Le SIEEEN demande, à **minima**, le coût annuel pour supervision, gestion monétique et maintenance, au titulaire. L'exploitation économique reviendra au titulaire (versement paiement usagers). Le marché actuel (fin en 2024) couvre les activités décrites ci-dessous. Il s'agit d'une sorte de MOA par l'opérateur retenu.

Question n° 6 :

Existe-il une différence entre la redevance et la contrepartie financière de la surveillance par le SIEEEN ?

Réponse n° 6 :

La redevance correspond au montant à reverser à la ville de Nevers (comme une redevance d'occupation du domaine). La contrepartie financière de surveillance pour les activités suivantes:

- Toutes ces activités sont incluses dans le marché avec CITEOS. La supervision 24/7 est réalisée par Freshmile et la maintenance par l'Entreprise Electrique. Avant toute intervention sur une borne, un devis est envoyé par CITEOS au SIEEEN pour validation avant intervention (cette partie sera donc à la charge du candidat).

Montant du marché avec le groupement Bourgogne Franche-Comté.

1. **Intégration d'un nouveau PDC.** Unité: 147,13€
2. **Coût annuel d'un PDC sans TPE pour supervision, gestion de la monétique et maintenance:** Forfait annuel/PDC: 338,58€

3. **Coût annuel d'un PDC avec TPE pour supervision, gestion de la monétique et maintenance:** Forfait annuel/PDC: 397,50€

Question n° 7 :

Le prix de vente au client final est fixé par SIEEEN ? Qui achète l'électricité, l'opérateur retenu ou le SIEEEN ?

Réponse n° 7 :

Nous désirons que les usagers payent le même prix sur l'ensemble des bornes publiques de la Nièvre

Tarifification unique avec le SIEEEN / kWh (0.4€ pour les 22kV, 0.5€ pour les 50kV et 0.6€ pour les 100kV). Elle devra évoluer en même temps que la tarification du SIEEEN (si amenée à changer), donc plus simple à gérer par le SIEEEN.

Tous les tarifs de notre groupement sont disponibles ici: <https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/#Tarifs> Intégration dans le réseau Freshmile (groupement Bourgogne Franche Comté)
L'opérateur peut donc acheter l'électricité.

Question n° 8 :

Pouvons-nous utiliser notre plateforme pour gérer le service ? Ou sera-ce à travers la plateforme SIEEEN ?

Réponse n° 8 :

Les bornes seront intégrées au réseau Freshmile. Il y aura un accès sur la plateforme city-app.